

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature</p> <p>Direction de l'eau et de la biodiversité</p>	
 <p>Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie</p>		

Police judiciaire de l'eau DROIT REPRESSIF DE L'ENVIRONNEMENT - APPROFONDISSEMENT EAU - HORS PARCOURS DE COMMISSIONNEMENT -

Public visé

Agent des services de police de l'eau en DDT-M.

Module complémentaire au parcours de commissionnement d'un inspecteur de l'environnement ;

Cette formation peut être également ouverte aux animateurs de MISEN ou DREAL ou aux chefs de service en charge de la politique de l'environnement.

Objectifs

Dans le domaine de l'eau :

- Réaliser les contrôles de police judiciaire ;
- Maîtriser les fondamentaux de la procédure de recherche et constatations d'infraction pénale, être capable de rédiger un procès-verbal de constatation.

Dates

Du 16 au 17 juin 2016

Lieu

IFORE

Inscription sur le site internet de l'IFORE :

<https://catalogue.ifore.developpement-durable.gouv.fr/content/droit-repressif-de-lenvironnement-approfondissement-eau-hors-parcours-de-commissionnement>

Programme :

Première journée

9h30-10h00 Accueil

10h00-13h00

Rappel : Planifier les contrôles eau et nature

Rappel : Le cadre juridique des contrôles

La notion de délit

14h00 – 17h30

Notions générales d'hydro-écologie

Les délits pollution et effluents agricoles

2ème journée

9h00-12h00

Les infractions liées aux travaux en cours d'eau

Les infractions liées aux travaux en zones humides

Le délit ZNT

13h00-17h

Travaux pratiques liés à la rédaction d'un procès-verbal